

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 27 FEVRIER 2023 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P – LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER J.F – SABATIER T - AIME N – CHARLES P – CORNILLON D - TRUC Y (arrivée à 18h35) - BLANC D - MAUCCI D

Mesdames : ALTIER MA - BALBI F – ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE A - ROS C – GILLET N – CASTELAS M - RIGGIO B - LLORET S - MARCHAND A

Procurations : BERNARD J à GILLET N

Absents excusés : LOPEZ M – GARCIA A

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : M. PEYRON

Guy MARCHAND se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

24 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Rapporteur : M. PEYRON

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

3/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif 2023.

Il a présenté, en complément du rapport joint en annexe de la convocation au Conseil Municipal, successivement les éléments suivants :

- Un rappel sur la présentation du budget,
- Le contexte constitutionnel et les perspectives économiques nationales,
- Le contexte budgétaire de la Commune.

Monsieur le Maire rapporte 2 questions reçues en date du 21 février par M. CHARLES Patrice concernant ce dossier.

Il est sollicité des explications sur les dépenses d'investissement concernant l'extension de réseau :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renforcement du réseau du quartier Parassac et quartier des Catherines.

Sur le secteur du Parassac, la Taxe d'aménagement a été portée de 5 à 10% pour ne pas pénaliser les contribuables et poursuivre les travaux qui sont nécessaires.

Il ajoute qu'il a été nécessaire de renforcer le réseau du Clos Ramière et qu'à ce titre la commune a obtenu la rétrocession gracieuse de la parcelle au bord du Lez permettant ainsi d'envisager un chemin piéton le long du Lez.

La seconde question de M. CHARLES porte sur la dépense de 60 915€ correspondant à l'aménagement de la Zone du Millénaire.

Monsieur le Maire explique que cette dépense correspond à l'évacuation de la terre végétale transportée par EIFFAGE pour libérer la parcelle (entre Granero et Albert Sabatier) que la commune a cédé à une entreprise. Cette terre végétale a été entreposée sur la carrière exploitée à l'époque par l'ancienne municipalité derrière le cimetière et le chemin des mines.

A ce sujet, la DREAL a été saisie par un conseiller municipal.

Il rappelle que cette terre permet d'effectuer les travaux au cimetière, dans les nouveaux espaces de vie de la commune (jardin d'enfants...) et que par la même occasion le trafic sur ce secteur n'en est pas perturbé puisqu'occasionnel.

Il a été demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

24 votes pour.

Arrivée de M. TRUC Y à 18h35. Le débat ayant commencé, il n'a pas pris part au vote de cette question.

4/REGLEMENT INTERIEUR DE LA FETE FORAINE A PARTIR DU 1er MARS 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Le règlement intérieur de la fête foraine applicable à partir du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

5/OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROIT DE PLACE AU MÉTRAGE A L'OCCASION DES FÊTES VOTIVES ET LA FETE DU DRAC A PARTIR DU 1/03/2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité le maintien du tarif de droit de place au métrage à 15 € / mètre dans le cadre de la fête du Drac et les fêtes votives et le versement d'une caution fixée à 100€ pour les forains conformément au règlement intérieur de la Fête Foraine à partir du 1er mars 2023.

25 votes pour.

6/CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE AVEC FREDON PACA

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de partenariat proposée par FREDON PACA, visant à contrôler les platanes communaux, réaliser un inventaire et gérer les éventuels foyers infectieux, est approuvée à l'unanimité pour un montant de 720 € TTC pour une période d'un an, à savoir du 1er mars 2023 au 29 février 2024.

25 votes pour.

7/CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B n° 188-192 -193-194 ET 195

Rapporteur : Christian PEYRON

Les Membres de l'Assemblée ont voté à la majorité la proposition de la société RAMPA REALISATIONS pour lui céder les parcelles cadastrées section B n°188, 192, 193, 194 et 195 pour une contenance totale de 12 167 m² situées quartier « Les Grès » au prix de 41€ le m². Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Madame CASTELAS Morgane demande si le projet pourrait compter moins de lots que prévus initialement, à savoir 30. Monsieur le Maire répond par la négative puisque c'est la loi qui impose les quotas. Il ajoute néanmoins que le projet de RAMPA REALISATIONS a tenu compte des risques de ruissellement d'eau et projeté un corridor en conséquence.

Monsieur MAUCCI Denis indique que la société RAMPA est une nouvelle fois mise en exergue alors même que cette dernière apparaît dans le rapport de la Cour Régional des Comptes du RAO et d'étonne que le prix de vente au m² soit inférieur à celui de l'avis des domaines.

Monsieur le Maire indique d'une part que l'on ne parle pas de la même société et que d'autre part il s'agit de la meilleure offre obtenue (les négociations de départ étaient de 30€ /m²) et que le projet proposé par l'aménageur correspond aux attentes.

Monsieur SANCHEZ Benoît rappelle que la révision du PLU, qui a eu lieu en 2018, a supprimé une grande majorité des zones constructibles inscrites au POS et a induit des projets de développement et d'urbanisation de la commune, y compris ceux situés en continuité avec le tissu urbain existant.

Il précise que ces parcelles sont classées en zone 1aUb du Plan Local d'Urbanisme et que par conséquent, les constructions nouvelles à usage d'habitations doivent faire partie d'une opération d'ensemble d'une surface minimum d'un hectare d'où le choix d'un aménageur.

Il ajoute que les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement sont à proximité de la parcelle à vendre et ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

23 votes pour.

2 votes contre.

8/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET D'ARRETE INTER PREFECTORAL DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS – RIVIERE LEZ

Rapporteur : Christian PEYRON

Les membres de l'assemblée émettent à l'unanimité un avis favorable sur le projet d'arrêté inter préfectoral portant sur la création d'une zone de protection des habitats naturels constitués de ripisylves et de forêts alluviales de la rivière Lez.

25 votes pour.

9/NOMINATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Christian PEYRON

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

A ce titre, les membres de l'assemblée décide à l'unanimité de confier cette mission à M. MARSEILLES Patrice.

25 votes pour.

La séance est levée à 19h15.



**Le Maire,
Christian PEYRON.**

Fait à MONDRAGON, le 1^{er} mars 2023

**Le Secrétaire de séance,
Guy MARCHAND.**

Signature des membres présents

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5 BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

12- LLORET Suzy

13- RIGGIO Béatrice

14- ROMANINI Bruna

15- LOPEZ Manuel

16- BLANC Didier

17- TRAMIER Jean-François

18- ROS Céline

19- VICENTE Virginie

20- CHARLES Patrice

21- GILLET Nadine

22- CORNILLON David

23- TRUC Yannick

24- AIME Nicolas

25- DEPEYRE Arlette

26- GARCIA Aurélie

27- CASTELAS Morgane

The image shows a list of 17 council members with their names and corresponding handwritten signatures. The signatures are written in black ink and are placed to the right of each name. Some signatures are very stylized and difficult to read, while others are more legible. The names are listed in a vertical column on the left side of the page.

